

**Questions aux candidates et aux candidats
aux élections législatives de 2022 pour améliorer la qualité de l'air
dans l'agglomération lyonnaise et sur le territoire national**

1 Préambule

La qualité de l'air à Lyon et dans son agglomération souffre d'une pollution de fond qui vaut à cette zone géographique d'être encore classée en zone de contentieux par l'Union Européenne et **à la France d'avoir été condamnée le 24 octobre 2019** par la Cour de Justice de cette institution. Les trois agglomérations de **Paris, Lyon et Marseille** sont les plus polluées de l'hexagone. Après un long feuilleton depuis plus de 5 ans, le 10 juillet 2020, le Conseil d'État a condamné l'État Français à verser **10 millions d'euros par semestre de retard** dans la mise en œuvre d'actions efficaces. A ce jour, deux zones restent encore au-dessus des valeurs réglementées pour le dioxyde d'azote, l'agglomération lyonnaise en fait partie et la CJEU a pris un nouvel arrêt le **28 avril 2022** considérant que la France n'avait toujours pas fait les efforts suffisants. De plus, les valeurs recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé sont trop souvent largement dépassées et le dioxyde d'azote reste le polluant le plus préoccupant.

Le questionnaire qui suit s'adresse aux candidates et aux candidats aux élections législatives de 2022 dans les circonscriptions n°1 à 8 et n°12 à 14 de l'agglomération lyonnaise. Nous vous demandons des réponses précises et synthétiques qui représentent votre engagement pour le prochain mandat, le bilan des élus actuellement en place n'entrant pas dans le cadre de ce questionnaire.

2 Questions sur les dispositions législatives générales en vigueur

Q1 : Directive européenne 2008/50/CE

Les valeurs limites des principaux polluants réglementés restent encore ceux fixés par la Commission Européenne en 2008 et la France s'en est tenue à ces valeurs pour sa réglementation nationale. Que proposerez-vous pour réviser ces valeurs à la baisse et faire que la France se rapproche des celles récemment proposées par l'OMS en raison du risque sanitaire lié aux polluants atmosphériques d'origine humaine ?

Q2 : Loi LOM

Deux points de cette loi sont essentiels pour faire diminuer la pollution : la mise en place de zones à faibles émissions (ZFE) et la remise en état des réseaux ferroviaire et routier. Depuis 2021, la loi impose la mise en place des ZFE obligatoire dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants avant le 31 décembre 2024. Pensez-vous qu'il faut aller au-delà ou réviser le texte pour qu'il puisse être adapté au contexte des agglomérations concernées ?

Q3 : Loi Climat et résilience

Pour rester sur l'objectif global qui est celui du Titre 1er : Atteindre les objectifs de l'accord de Paris et du pacte vert pour l'Europe, quelles dispositions concrètes proposerez-vous pour y parvenir (amendements mais aussi incitations et aides de l'Etat) ?

3 Questions relatives à l'information et la sensibilisation de tous les publics

Q4 : Quelles actions comptez-vous mener auprès des ministères directement concernés (Education Nationale, Enseignement Supérieur, Transition Ecologique) pour amplifier dans les programmes les sujets relatifs à la lutte contre la pollution, ceci de l'école maternelle à l'Université.

Q5 : Information du public les jours de pic de pollution

Êtes-vous favorable à une obligation légale d'afficher un avis quotidien, dès le déclenchement des procédures préfectorales, à l'extérieur des établissements recevant du public, tout particulièrement ceux concernant des enfants (crèches, écoles primaires, collèges, lycées) et ceci quotidiennement jusqu'à la fin de l'épisode ?

4 Questions concernant plus particulièrement l'agglomération lyonnaise

Q6 : Utilisation plus intensive du transport fluvial

Nous avons la chance de bénéficier de voies fluviales bien entretenues et d'une capacité importante. Actuellement, contrairement à d'autres agglomérations (Bordeaux, Toulon, Nantes), cette possibilité est sous-exploitée dans le Grand Lyon car elle ne concerne que le transport de matériaux et de touristes. Que proposerez-vous pour que l'Etat incite et aide au financement du développement du transport de passagers par voie fluviale en lien avec le réseau de le bus et de métro ?

Q7 : Législation sur les « polluants éternels »

Les médias viennent de révéler au grand public la catastrophe sanitaire liée aux PFAS (perfluorés) dans le secteur de Pierre-Bénite. Que proposerez-vous pour définir un cadre réglementaire pour ce type de composé et à quelle échéance ?

5 Autres propositions de votre part

Vous pouvez nous indiquer ici quelles actions vous prévoyez de mener en tant que parlementaire, en rapport avec les questions de pollution atmosphérique et de santé environnementale.